

alla revêtir M. Barthe, ancien affilié de la société des *carbonari*. MM. Sébastiani, de Montalivet, d'Argout et l'amiral de Rigny complétaient ce cabinet, pris en entier dans la nuance doctrinaire.

La retraite de M. Laffitte, le caractère notoirement absolu de M. Périer, son peu d'empressement à saluer le triomphe révolutionnaire de 1830, toutes ces choses annonçaient assez un changement complet dans la politique ostensible de Louis-Philippe, et son intention arrêtée de substituer un régime fort et régulier au système de tolérance et d'impunité qui avait signalé les premiers mois de son règne. Aussi la promotion du nouveau ministère fut-elle accueillie comme une espèce de défi jeté par le trône au parti qui aspirait à faire produire à la révolution de juillet ses conséquences les plus extrêmes. Cette impression rejaillit jusque sur la Cour, dont le premier ministre ne conquist l'assentiment tacite qu'avec l'assistance personnelle du roi (1). M. Périer exposa son système politique à la Chambre avec une âpre franchise qui, dans l'état de fluctuation où le dernier cabinet avait laissé les esprits, devait réussir auprès de la majorité. A l'intérieur, répression énergique de tout appel à l'insurrection ; au dehors, application rigoureuse du principe de non-intervention, point de guerre sans un intérêt direct pour la France, tel fut dans sa bouche le programme du nouveau ministère. Ce programme fut mis bientôt en action par la demande d'une loi sur les attroupements, par d'habiles et fructueuses mesures contre la ligue appelée *Association nationale*, et par d'énergiques attaques contre les sociétés secrètes, ce redoutable dissolvant de tous les pouvoirs. L'abandon des insurgés italiens et l'éclatant rappel du général Guillemillot, ambassadeur à Constantinople, qui avait adressé au divan une note menaçante contre la

(1) *Histoire de dix ans*, par Louis Blanc ; tome 2, pa 429.